ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné (nom et prénom de la personne immatriculée)

.....ABER KANE.....Balma.....(p. BELALIT

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123 – 121 – 1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

M. / ~~Mme (rayer~~ la mention inutile) .....BELALIT Kamel
Préciser le nom de jeune fille

avec lequel / laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à, St Etienne le 22/07/24

(Signature de la personne immatriculée)



(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Source : Arrêté du 4 juillet 2007 publié dans le JO n°167 du 21 juillet 2007 page 12352

Coût du dépôt en annexe de l'immatriculation : 9,33 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon